

Programme formation AIPR pour les encadrants

AIPR

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux



Durée : 1 jour soit 6h00 + 1h00 d'évaluation

Effectif : de 4 à 10 participants

Public : Encadrant : salarié de l'entreprise de travaux, intervenant en préparation des travaux et administrative comme les chefs de chantier, conducteur de travaux et encadrant les chantiers de travaux.

Objectifs : Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DTDICT, et le guide technique

- Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires ;
- S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition.

Moyens pédagogiques : Support de cours réalisé en conformité avec la réglementation.

- Cas pratiques adaptés à l'environnement de l'entreprise (exercices et simulations) ;
- Un livret de formation sera remis à chaque stagiaire.

Formateur : Des formateur maîtrisant les méthodes pédagogiques et techniques et outils nécessaires aux formations.

Ce programme est conforme à l'obligation de compétences pour les personnels intervenants à proximité des réseaux consécutive à la réforme anti-endommagement (réforme législative et réglementaire du 22 février 2012 établie par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie)

PROCEDURES POUR LE RESPONSABLE DE PROJET AVANT CHANTIER :

Formulaire DT : Guichet Unique et projet

- Analyse des réponses, réalisation des investigations complémentaires (IC) et la détection de réseaux : classe de précision cartographique des ouvrages, responsabilité de prise en charge Clause dans les marchés et DCE ;
- Marquage et piquetage ;
- Compétences des personnels ;
- Entraînement au QCM.

PROCEDURE EXECUTANTS AVANT LES CHANTIERS

- Formulaire DICT ;
- Analyse des réponses du DCE et du marché ;
- Compétences des personnels ;
- Application du Guide technique ;
- Lectures des indices et affleurants ;
- Travaux sans tranchée ;
- Entraînement au QCM ;

PROCEDURES ET ACTIONS A REALISER EN COURS DE CHANTIER

- Constat d'arrêt ou de sursis ;
- Constat de dommage ;
- Opérations sur chantiers ;
- Entraînement au QCM.

Évaluation :

- Passage de l'évaluation par QCM sur tablette à l'issue de la formation 40 questions.

Attestation :

- Il sera délivré aux participants une attestation de formation et de compétence (en cas de réussite au QCM) ;
- Représentation immédiate en cas d'échec.

Responsable pédagogique : Thierry BIDAUX 06.84.98.17.22

Suivi : Chaque participant signera par demi-journée une feuille d'émargement, également signé par le formateur.



TB formation Organisme de formation

**SASU TB FORMATION au capital de 1 500 Euros
SIRET: 819 825 860 00011 R.C.S TROYES**

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44 10 00876 10 auprès du préfet de la région Grand-est.